

# U.C.A.M.A.G

Union des commerçants, artisans et Prestataires de services de Marie-Galante **Rue  
Passage des Braves 97112 Grand-Bourg Marie-Galante F.W.I**

Tél : 05 90 97 81 97 / 06 90 35 31 58 Fax : 05 90 97 81 90

Le 16 janvier 2003

**Madame Brigitte GIRARDIN**

Ministre de l'Outre Mer

Objet : Assises des libertés locales du 18 janvier 2003 Contribution de l'UCAMAG.

Madame La Ministre,

Devant la très grande inquiétude des chefs d'Entreprises et des Socioprofessionnels de Marie-Galante, confrontés à une crise économique sans précédent, **plus de 400 Socioprofessionnels se sont réunis mercredi 15 janvier 2003 et ont fait part de leurs préoccupations aux autorités Municipales.**

Dans le cadre du débat à propos des Assises des Libertés Locales, voulu par le gouvernement de Monsieur Jean-Pierre Raffarin, l'opportunité est offerte à tous les secteurs de la Société Civile, de faire part de leurs réflexions et de leurs propositions.

L'UCAMAG **n'a pas été invité à ces assises**, tout de même répond présent, et propose sa propre contribution pour un sursaut quantitatif et qualitatif du développement de leur pays Marie-Galante et pour les Marie-Galantais.

L'UCAMAG n'entend pas agir contre qui que ce soit, mais il entend au contraire multiplier les initiatives capables de rassembler toutes les énergies positives et toutes les forces vives de Marie-Galante pour gagner le combat du développement de Marie-Galante.

C'est ainsi que de bonne foi, l'UCAMAG s'approprie parfaitement alors les intentions des élus de Marie-Galante rendues publiques dans la revue 2002 d'informations de la communauté des Communes de Marie-Galante, nous citons : page 12

« L'une des conditions permissives de l'amorce d'un processus de développement durable est, selon les termes du rapport de la Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement (1987) un système politique qui assure une participation effective des citoyens à la prise des décisions. Il s'en suit que le développement ne peut être simplement pensé par un groupe, aussi important soit-il de dirigeants et de décideurs.

Pour prendre en compte les besoins et les aspirations collectifs, il est nécessaire d'associer les populations à l'élaboration des programmes et autres plans de développement.»

L'UCAMAG reconnaît donc les efforts de réflexion, même extrêmement limités, conduits par les élus de Marie-Galante dans la mise en place d'un plan de développement durable du pays Marie-Galante alors même que ce PDD a oublié, faute de concertation préalable, le monde du commerce et de l'entreprise. N'est-ce pas la même revue de la Communauté des Communes qui dit page 13:

«Le plan de Développement durable de Marie-Galante est un document unique de programmation des priorités de développement de l'île pour la période 2000 - 2006.

Sa mise en œuvre originale résulte d'une approche plus globale intégrant notamment l'énergie, les transports, le tourisme, les ressources naturelles et l'environnement.»

Le Commerce et l'entreprise semblent bien avoir été oubliés par ceux qui ont conçu ce programme.

La même revue d'informations de la Communauté des Communes de Marie-Galante précise page 12 :

« En effet, le développement n'est pas une affaire d'élites (celles-ci sont temporaires)...»

L'UCAMAG souhaite que cette citation, soit appliquée à chacune des étapes des débats proposés et dirigés par le Gouvernement.

Mais nous disons, aussi, à L'UCAMAG que quel que soit les plans de développement des uns et des autres et la capacité des collectivités Communales ou Intercommunales de collecter les subventions de toutes sortes (Docup - Etat - Région - Département), si les entreprises de Marie-Galante ne disposent pas à l'avenir, d'un cadre législatif nouveau et d'une nouvelle dynamique d'exonération fiscale totale et encadrée le Pays Marie-Galante ne pourra jamais amorcer son véritable développement; compte tenu des handicaps structurels majeurs que sont :

- La faiblesse du marché caractérisée entre autre par la faible population de l'île ;
  - Le Manque de disponibilité momentanée; d'autofinancement des entreprises;
  - L'obligation de constituer et de gérer des stocks constants ;
  - Les incertitudes des évolutions à la hausse des impôts locaux ;
- L'attraction du Marché de l'agglomération Pointe-à-Pitre, Abymes, Baie-Mahault qui accaparent plus de 45 735,00 Euros (300 000,00 FF) par jour provenant de Marie-Galante d'après les statistiques.

### **C'est le pourquoi Marie-Galante : Zone Franche globale ?**

Quand nous examinons la situation générale et particulière de l'ensemble des territoires périphériques français de l'Europe le constat est frappant.

L'état de nos économies régionales, largement dégradées et dépourvues de toute perspective discernable, est dans une situation pour le moins paradoxale.

Jamais les différents gouvernements qui se sont succédés n'ont autant fait pour les DOM : les aides, primes et subventions se comptent par centaines, les fonds européens (DOCUP, POSEIDOM) sont largement ouverts aux entreprises de toute taille. La défiscalisation dite «Loi PAUL» malgré ses limites, concourt à faciliter l'investissement dans les secteurs éligibles. Et pour finir, la LOOM a quelque peu donné de l'air aux TPE. Des dispositifs plus anciens allègent également la pression fiscale : réfaction du tiers, IRPP et TVA réduites, etc...

Et pourtant, face à cet ensemble de mesures, le constat est amer : la sinistralité des entreprises est dramatique (en 2000 autant d'entreprises se sont créées et autant ont disparues), le chômage est 3 fois plus élevé qu'en Métropole, le nombre de RMI s'élève à 18% de la population active contre (4% en Métropole), près de 1500 entreprises sont interdites bancaires, les personnes physiques, interdites bancaires ne cessent de croître, etc...

L'inefficacité de ces mesures d'aide à l'économie paraît donc patente et nous alerte tous.

En fait, il faut rechercher la cause de cette incroyable singularité dans le mécanisme d'affectation de ces aides qui obéit à des principes bureaucratiques totalement archaïques.

A une époque caractérisée par la volatilité des marchés hautement concurrentiels, les entreprises doivent disposer d'une grande réactivité pour répondre à la demande, et avoir la capacité «□ instantanée□» de s'adapter et d'être en mutation permanente.

Cette nécessité est, bien entendu, incompatible avec les aléas, les incertitudes et les délais auxquels sont soumis les éventuels bénéficiaires de ces soutiens publics. Un dossier d'aide européen, souvent très modeste, exige, entre sa date de dépôt, sa date incertaine de l'accord et l'encaissement du 1<sup>er</sup> euro, un délai opérationnel minimum d'un an !

S'ajoute l'obligation de créer une véritable «□base de données□» de l'entreprise à communiquer à la Préfecture et de mettre en place un relais bancaire dont l'incertitude constitue l'obstacle et la difficulté majeure pour l'aboutissement de la demande.

Cet exemple illustre cette dépendance de notre économie aux contraintes administratives auxquelles nos modestes P.M.E. sont assujetties. Dans son désir de bien faire et de manifester le principe de solidarité qui caractérise le fonctionnement de l'Etat, celui-ci étouffe l'entreprise locale plus qu'il ne résout ses problèmes.

Il faut une rupture dans la manière dont l'Etat s'implique, pour assurer un réel décollage de nos entreprises. Le Ministre de l'artisanat des P.M.E., M. R. DUTREIL ne disait-il pas (Le Figaro du 23 septembre 2002) : «□les subventions, cela coûte cher et cela ne fonctionne pas□», «□les entreprises n'ont pas besoin d'aides mais d'air□».

Madame la Ministre,

Comment traduire dans les faits cette courageuse et lucide déclaration□?

Le cas Corse pourrait être un modèle.

Il est opportun de rappeler que la CORSE a pu bénéficier du statut de ZONE FRANCHE GLOBALE de 1997 à 2001 aux motifs□:

- Que son PIB par habitant était un des plus faible des régions françaises

(c'est à dire des 22 régions plus les DOM), soit 106□000 Frs en 1996,

- que son taux de chômage atteignait 14,6 % à cette même époque.

Tout récemment, et pour répondre à la pression des parlementaires CORSE, cette ZONE FRANCHE GLOBALE a été prorogée pour 5 années supplémentaires.

En 1996, le chômage était de plus de 30% aux Antilles et culminait à 40% à la Réunion (l'Ile de Marie-Galante atteindrait les 50%). A ce jour le PIB/h de la Guadeloupe et de la Martinique est inférieur au PIB/h de la CORSE de 1996...

Les retombées et les bénéfices que l'on peut constater pour les entreprises bénéficiaires de ce statut fiscal spécifique ou dérogatoire (charges patronales, IS, TP supprimées ou considérablement réduites) ne sont plus à démontrer.

Pour preuve, les 44 ZONES FRANCHES URBAINES disséminées dans toute la France et les DOM sont reconduites pour 5 années supplémentaires. 20 ZONES FRANCHES GLOBALES devraient

également voir le jour dans les prochaines années.

La NOUVELLE CALEDONIE devrait également et progressivement évoluer en ZONES FRANCHES URBAINES les jours qui viennent.

Pour les entreprises locales Marie-Galantaises confrontées à la rareté du crédit bancaire et à l'absence d'un marché financier, (de capitaux longs), les avantages seraient encore plus lisibles□ :

Moins de charges et d'impôts, apporteraient à l'entrepreneur, des marges financières nouvelles qui peuvent être affectées ou utilisées comme suit□ :

- création d'emplois et politique salariale plus motivante,
- création de nouveaux investissements productifs,
- amélioration des profits et meilleure rémunération des capitaux investis,
- consolidation des fonds propres avec pour corollaire des capacités d'emprunt réelles,
- suppression de certaines déclarations administratives et allègement de la gestion de l'entreprise,
- disparition ou réduction de l'économie informelle.

C'est pourquoi, l'UCAMAG demande aux autorités politiques de la France, de bien prendre la mesure du moment.

Si cette ZONE FRANCHE GLOBALE était instituée, bon nombre d'aides ou de subventions ne seraient plus alors nécessaires. La ZONE FRANCHE GLOBALE, ce n'est pas donné plus mais c'est d'aider autrement. On se démarque avec «□l'assistanat□» du passé : c'est la reconnaissance que nos économies doivent bénéficier, sans conteste et dans la dignité, d'un statut fiscal approprié à leurs spécificités insulaires.

Nous terminons nos propos par deux déclarations :

L'une faite dans l'hémicycle du Sénat par, Monsieur Jean-Claude Gaudin, Ministre de l'Aménagement du territoire de la ville et de l'intégration, à la séance du 17 décembre 1996, relative à la mise en place d'une zone franche en Corse.

«C'est pour inciter l'ensemble des Corses à la confiance dans leur économie que le gouvernement veut mettre en place une zone franche.

La zone franche, acte politique au meilleur sens du terme, est aussi une nécessité économique, puisqu'elle vise à compenser les handicaps auxquels la Corse est confrontée, et à lutter contre la dégradation profonde de la situation économique de l'île.

Ces handicaps sont le fait de la géographie, l'éloignement du continent, et, à l'intérieur même de l'île, l'enclavement des vallées qui ont pour conséquence une forte dépendance à l'égard de l'extérieur pour les approvisionnements...»

A situation d'exception, traitement exceptionnel.

L'autre déclaration, 6 ans plus tard, est celle de Monsieur Jean Dominique Malandri, Président du tribunal de commerce d'Ajaccio, dans le journal Les Echos du 21 novembre 2002 :

« La mise en place de la zone franche s'est principalement traduite par l'amélioration du marché du travail, la forte baisse du chômage de longue durée, la hausse du nombre de créations d'entreprises et

la baisse des dépôts de bilan »...

Madame la Ministre, ceci est notre contribution au débat, et, nous pensons avoir traduit les préoccupations et les exigences des Socioprofessionnels de Marie-Galante pour la survie de l'île.

Je vous prie de recevoir Madame la Ministre, mes salutations respectueuses et déferentes.

Grand-Bourg, le 16 janvier 2003.

**Le président de l'UCAMAG**

Philippe Bavarday